



SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
D'ÉNERGIE  
D'INDRE-ET-LOIRE



territoire  
d'énergie  
INDRE-ET-LOIRE

## COMPTE RENDU DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNÉE 2024 SÉANCE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis en séance à neuf heures trente à l'Espace Malraux de Joué-lès-Tours, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Le Président déclare officiellement l'ouverture de la séance dédiée au rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'exercice 2024. Le nombre de délégués présents est de 195 pour 323 délégués. Le nombre de pouvoirs pour la séance est de 12, portant le nombre de votants à 207.

Madame Catherine LEMAIRE, déléguée de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais est désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le SIEIL a envoyé un courrier le trente novembre deux mil vingt-trois à toutes les collectivités pour rappeler l'importance d'être présent aux Comités syndicaux afin d'atteindre le quorum. Ce courrier a été transmis à toutes les communes et ne vise, bien sûr, à stigmatiser personne, étant conscient des contraintes d'agendas de tous nos élus.

Le Président propose de présenter dans un premier temps le rapport d'orientation budgétaire puis la séquence des finances prévue au Comité syndical avant signature des documents à la pause.

Le Président passe la parole à Monsieur Fabrice BOIGARD, Premier vice-Président en charge des finances du SIEIL qui introduit son propos en rappelant que, dans le cadre de son débat d'orientation budgétaire, le SIEIL s'attache à une présentation exhaustive et transparente de ses dépenses et recettes par compétence.

Le vice-Président indique qu'une actualisation de la prospective financière a été réalisée, qui se situe dans la continuité des orientations budgétaires pluriannuelles validées dès deux mil vingt afin d'assurer un équilibre financier des compétences du syndicat.

Il rappelle que les orientations précédentes et celle-ci permettent de réaliser dans nos territoires des investissements structurants : renforcement des réseaux de distribution d'électricité, sécurisation et modernisation de l'éclairage public, élaboration d'un schéma départemental de déploiement des IRVE et rétrofit des bornes existantes, études sur des projets innovants tels que le GNV ou l'hydrogène... Ces opérations permettent aux collectivités de réaliser des économies réelles directes ou de gagner en qualité de vie.

Le vice-Président précise que nous devons en 2024 maintenir l'équilibre budgétaire du SIEIL tout en préservant notre capacité d'investissement et d'innovation pour nos collectivités par le biais d'un endettement raisonné, signe d'une gestion efficiente de nos ressources. Il souligne que nombre de collectivités font des demandes de travaux auprès du SIEIL et celui-ci cherche à y répondre en optimisant les crédits alloués et en s'appuyant sur l'engagement quotidien des services à leurs côtés. Le vice-Président souligne que le SIEIL continue de subir la crise dans les chaînes d'approvisionnement et que les délais de mises à disposition des matériaux nécessaires aux travaux, notamment les postes de transformation et le matériel d'éclairage public, ont considérablement augmenté, allant jusqu'à plusieurs mois.

L'anticipation reste le maître mot de l'ensemble des demandes pour permettre un usage adapté de nos programmes de travaux en lien avec les besoins de chaque collectivité.

Le vice-Président présente ensuite une rétrospective des quatre derniers exercices 2019 à 2022, en fonctionnement et en investissement, ainsi qu'une situation de la dette.

Il propose ensuite une présentation prospective de nos finances actualisée, intégrant l'impact des orientations budgétaires pluriannuelles validées dès 2020 pour assurer l'équilibre financier des compétences du SIEIL, ainsi que les nouveaux éléments de contexte économique à prendre en compte dans ces orientations budgétaires 2024 tels que la réforme de la TCCFE, la crise énergétique, un niveau d'inflation élevé et la hausse des taux d'intérêts.

Deux scénarii sont présentés. Le premier intègre le maintien des orientations prises dès 2020. Il permet au SIEIL de maintenir une bonne santé financière à l'horizon 2032, tant en termes de capacité d'autofinancement que de capacité de désendettement. Le second scénario prend en compte les nouveaux projets anticipés depuis la dernière version de la prospective et l'accroissement des demandes en termes de travaux d'électrification reçues par le SIEIL.

Concernant ce sujet des travaux, le Président reprend la parole afin de rappeler aux collectivités le fonctionnement des délais d'engagement des programmes de travaux et souligne l'importance de l'anticipation pour tous projets, puisqu'il faut compter trois années pour bâtir et finaliser un programme. Il rappelle l'importance de garder une linéarité de programme afin d'être en capacité d'avoir les ressources humaines et financières pour les mettre en œuvre sans mettre en défaut d'autres projets. Il indique que le SIEIL prévoit l'augmentation de l'autorisation de programme pour les travaux d'électrification de 1 000 000 € sur l'exercice 2024, renouvelable éventuellement sur 2025 et 2026 en fonction des demandes et de nos capacités financières.

Le vice-Président explique que le second scénario permet au SIEIL de maintenir une bonne santé financière à l'horizon 2032, tant en termes de capacité d'autofinancement, hormis les financements destinés à la construction de la seconde ligne du tramway qui seront gérés séparément, mais également s'agissant de notre capacité de désendettement.

Il convient donc de poursuivre dans la direction amorcée en 2020 pour laisser le temps au SIEIL de reconstituer son fonds de roulement et sa capacité à mener ses politiques d'investissement et de projets innovants.

Après la présentation de la prospective financière, le vice-Président présente les projets structurants pour 2024 et les années suivantes :

- Renforcement de l'enveloppe dédiée aux travaux d'électricité : +1 M€ en 2024, éventuellement reconductible sur 2025 et 2026 ;
- Travaux de dévoiement des réseaux en lien avec la construction de la deuxième ligne de tramway : 1 M€ entre 2024 et 2026 ;
- Poursuite du programme de réduction des pollutions lumineuses : 700 000 € entre 2024 et 2026 ;
- Engagement du programme "Territoires Intelligents" : 6,2 M€ sur 6 ans, dont 1 126 000 € en 2024 ;
- Mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques : réflexion sur la répartition des installations entre opérateurs privés et SIEIL sur le modèle juridico-économique ;
- Projets de stations hydrogène et GNV pour tous types de véhicules : 300 000 €.

Autres programmes :

- Fonds de concours sobriété énergétique : 250 000 € ;
- Fonds de concours pour l'acquisition de véhicules électriques : 40 000 € ;
- Aide à la mise en œuvre d'audits énergétiques et à la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'économie d'énergie : 100 000 €.

Après les projets structurants, le vice-Président fait un point sur les Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) pour 2024.

Il rappelle le principe de fonctionnement de ces AP/CP et précise que le Comité syndical vote un programme pluriannuel, qui est engagé dès la première année et dont l'exécution (donc les paiements) s'effectue sur plusieurs années et que seuls les crédits payés dans l'année sont inscrits au budget de l'exercice.

Il rappelle ensuite les montants :

Compétence « Électricité » :

- L'enveloppe « Travaux » pour 2024 est fixée à 17 000 000 € TTC ;
- Le fonds de concours « Réseaux de télécommunication et déplacement d'ouvrages » à 250 000 € ;

Compétence « Éclairage Public » :

- L'enveloppe « Travaux » est fixée à 5 800 000 € TTC ;
- Les taux de participation des collectivités sont les suivants : 50% pour les travaux de dissimulation et renouvellement et 70% pour les travaux d'extension.

Le vice-Président présente ensuite les dépenses nettes de personnel qui s'élèveront à 2 626 000 € en 2024 (contre 2 633 000 € en 2023). Les dépenses de personnel du service PCRS seront refacturées par le SIEIL en fin d'année. Le nombre d'agents prévu au 31 décembre 2024 sera de 48,90 ETP. Il présente également le tableau des effectifs présenté dans le ROB.

Le vice-Président présente les propositions relatives à l'administration générale. Les dépenses 2024 s'élèvent à 6 917 075 € et les recettes à 13 183 500 € en recettes (excédent de financement de 6 266 425 €).

La principale ressource de financement est constituée par la TICFE, elle est estimée à 11,5 M€ pour 2024.

Le vice-Président précise que les dépenses du service communication sont évaluées à 218 500 €, les principaux postes étant les publications réglementaires, les animations organisées par le SIEIL (journées d'information, réunions d'information locale, opération Watty...), la participation à différents salons (congrès des maires...), ainsi que les éléments de communication (newsletter, presse, vidéos, objets communicants...), les dossiers pour les instances du SIEIL, le développement et la maintenance du site internet.

Pour le service informatique, les dépenses sont estimées à 338 500€ et intègrent le développement de la sécurité informatique, l'acquisition et la maintenance du matériel et des applications informatiques, avec en 2024, la finalisation du développement du logiciel métier EssenSIEIL (suivi des programmes de travaux).

En termes de projets spécifiques à 2024, les principaux portent sur l'engagement dans des projets liés aux énergies renouvelables avec des apports en capital à EnerCVL et Ener37 et la poursuite des études sur le projet HY'TOURAINE, ainsi que l'aménagement de bureaux dans les locaux acquis fin 2022 dans la prolongation du siège administratif du SIEIL.

Enfin, le budget principal poursuivra l'accompagnement du budget annexe PCRS pour équilibrer les dépenses de ce service, permettant le relevé des données. Les charges de personnel sont estimées à 172 000 € et la subvention d'équilibre versée à 44 000 €.

Le vice-Président présente les orientations budgétaires 2024 pour la compétence électricité et précise que le SIEIL maintient son cap de maîtrise des besoins de financement. Les décisions prises en 2020 permettent déjà de constater une recherche d'équilibre financier et sont poursuivies en 2024. Les orientations budgétaires se répartissent comme suit : 17 927 184 € en dépenses, 13 480 264 € en recettes, le besoin de financement s'élève donc à 4 446 920 €.

Le vice-Président présente ensuite la compétence éclairage public et précise qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, celle-ci regroupera 195 communes et 4 intercommunalités, avec les adhésions courant 2023 des communes de Chinon et Villaines-les-Rochers, et de la Celle-Saint-Avant au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'amélioration de la qualité du service, notamment en lien avec l'exploitation des réseaux et la connaissance du patrimoine grâce aux audits et à la géolocalisation réalisés ces dernières années, a nécessité de porter une réflexion sur les cotisations statutaires (coût par habitant) et de maintenance (coût par point lumineux) aboutie en 2021 qui devrait conforter l'équilibre financier de cette compétence.

Les orientations budgétaires 2024 se répartissent comme suit : 7 334 472 € en dépenses, 5 343 796 € en recettes, le besoin de financement s'élève à 1 990 676 €.

Le vice-Président présente ensuite la compétence gaz et explique qu'une veille technico-économique permanente, une étude de tous les dossiers et de nombreux échanges avec les concessionnaires permettent de continuer à développer l'offre gaz en réseaux tout en optimisant et maîtrisant la participation financière de la collectivité (communes et SIEIL) pour les travaux.

Les projets d'injection de biométhane se multiplient sur notre département contribuant à l'étude de projets de stations GNV sur notre territoire. Le gaz en réseau reste indispensable à la contribution du mix énergétique.

Les orientations budgétaires 2024 se répartissent comme suit : 681 300 € en dépenses, 190 000 € en recettes, le besoin de financement s'élève à 491 300 €.

Le vice-Président explique ensuite que le Système d'Information Géographique (SIG) continue sa mutation pour être de plus en plus accessible aux différents utilisateurs, qu'ils soient élus ou agents du SIEIL, collectivités ou prestataires des différentes compétences, tout en s'adaptant aux évolutions technologiques en lien avec la précision cartographique du PCRS.

Une refonte des services mis à disposition des collectivités est en cours et sera proposée aux collectivités adhérentes en 2024, au service de leurs besoins d'aménagement et de gestion. Les modalités de cotisation sont en cours de réflexion.

Les orientations budgétaires 2024 se répartissent comme suit : 100 00 € en dépenses, pas de recettes, le besoin de financement s'élève à 100 000 €.

Le vice-Président présente le point relatif à la transition énergétique et explique que le projet METHYCENTRE a été amorcé par STORENGY dans le cadre de la convention prévoyant le versement total de 1 050 000 € pour la création d'une unité électrolyse permettant de produire et de stocker de l'hydrogène (650 000 € en subvention et 400 000 € au titre de l'acquisition). 600 000€ ont été versés en 2020, le solde devrait être versé en 2024.

Concernant la compétence IRVE, la gestion des bornes de recharge installées par le SIEIL est toujours assurée par la SPL MODULO. Par ailleurs, en termes de nouveaux équipements dans le cadre du Schéma Directeur départemental des IRVE, l'installation de 5 nouveaux chargeurs rapides et 40 chargeurs accélérés est prévue. Le Schéma Directeur des IRVE sera présenté lors du Comité syndical de ce jour.

Le programme de sobriété énergétique est maintenu pour répondre aux demandes des collectivités désireuses de s'engager dans une démarche de sobriété énergétique de leurs bâtiments.

Il en est de même pour le programme d'acquisition de véhicules électriques.

Les orientations budgétaires 2024 se répartissent comme suit : 1 920 000 € en dépenses, 289 000 € en recettes, le besoin de financement s'élève à 1 631 000 €.

Le vice-Président présente le point relatif aux projets innovants et explique que dans le cadre du mandat débuté en 2020, le SIEIL a engagé des réflexions autour de plusieurs projets innovants qui se poursuivront sur 2024 et les années suivantes, l'intelligence des territoires, les énergies propres telles que l'Hydrogène et le Gaz Naturel Vert.

Les orientations budgétaires 2024 se répartissent comme suit : 1 826 000 € en dépenses, pas de recettes, le besoin de financement s'élève à 1 826 000 €.

Le vice-Président propose une synthèse des orientations budgétaires 2024 pour le budget principal, pour l'ensemble des compétences, en dépenses et en recettes, et présente l'équilibre du budget pour 2024.

Ainsi, en 2024, il convient d'inscrire un besoin de financement prévisionnel de 4 219 427 €. Le montant de l'emprunt effectivement réalisé pourra être réduit en fonction du niveau d'avancement des programmes et des subventions d'équipement qui pourront être perçues.

Concernant le budget annexe PCRS, le vice-Président explique qu'après avoir subi de plein fouet la crise sanitaire qui a ralenti la production de données et la modification des échéances d'entrée en vigueur du dispositif anti-endommagement des réseaux qui freine l'adhésion des collectivités, le service PCRS dispose désormais d'une cartographie étoffée et d'outils qu'il peut proposer à de nouveaux partenaires.

En 2022, il a notamment assuré des prestations pour le Conseil Départemental pour la numérisation de la RD910. Par ailleurs, une convention de partenariat avec ENEDIS, pour leurs propres besoins, est en cours de finalisation. Enfin, la densification des données cartographiées permet au SIEIL d'y recourir, pour ses propres besoins, de manière plus importante.

Il s'agit maintenant de poursuivre l'inscription du PCRS dans une offre globale de services centrée sur la diffusion aux collectivités de données géographiques essentielles pour la gestion de leurs métiers et la connaissance patrimoniale de leur territoire.

Il présente ensuite la synthèse des orientations budgétaires 2024 pour le budget annexe PCRS qui s'équilibrera en dépenses et en recettes.

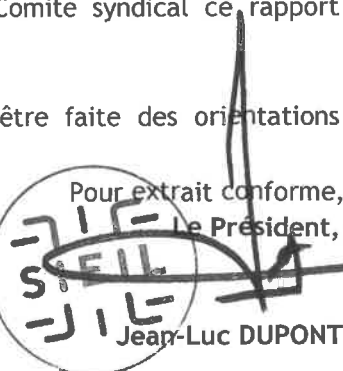
Le Président invite les membres du Comité syndical à poser leurs questions.

Monsieur Christian SEISEN de la commune de La Riche, demande, au regard de l'augmentation avec le temps des dégâts provoqués par les intempéries, comment est envisagé dans le terme la sécurisation du réseau de distribution d'électricité, qui investit et comment.

Le Président explique que dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement bâti avec Enedis, le SIEIL tend à rendre plus résilient les réseaux aux aléas climatiques grâce à la sécurisation des réseaux en remplaçant les lignes basse tension en fils nus et en dissimulant une partie des réseaux. Cette action se réalise par co-investissement avec Enedis qui utilise les fonds alloués par le TURPE, et le SIEIL en complémentarité sur ses fonds propres.

En l'absence d'autres questions, le Président soumet à l'approbation du Comité syndical ce rapport d'orientation budgétaire.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la présentation qui vient d'être faite des orientations budgétaires du SIEIL pour 2024.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
  
Jean-Luc DUPONT